

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : Mme ALQUIER Guillemette, Maire

Mmes Mrs CHOMIENNE Christian, DEVOUGE-BOYER Annie, MAURIANGE Alain, PLE Philippe, POEZEVARA Marie-Claire, TREGLOS Alain, ARGENTIN, Bruno, MOREAU Gérard, LEHALLEUR François, LORDI Christian

Absents : Mr AULOY Gilles qui a donné pouvoir à Mr TREGLOS

Mme OLDRA Blandine « « à Mme POEZEVARA
Mme TANTON Valérie, Melle LEBLANC Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mr ARGENTIN Bruno

Approbation du compte-rendu de la séance en date du 22 juin 2009

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Point sur les appels d'offre - Parking de la Maison de Village et Réhabilitation Mur du cimetière

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 25 août pour examiner les plis remis pour ces travaux.

- les propositions de prix pour le mur du cimetière 39 948 € et 45 146 € H.T. pour des prestations similaires. La commission d'appel d'offre a donc retenue l'entreprise JPL Créations à Port-Mort, dont le montant des travaux s'élève à 39 948 € H.T.
- pour l'aménagement du parking de la maison de village, la fourchette de prix varie entre 25 709 € H.T. et 33 697 € H.T. Chaque entreprise a répondu au cahier des charges et aux critères techniques demandés. C'est donc l'entreprise la moins disante qui a été retenue, la SAS EURE TP à Evreux.

Aménagement de la Place de la Maison de Village - Signature du marché

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures et de la décisions prises par la commission d'ouverture de pli, le Conseil Municipal autorise Mme Alquier à signer le marché.

L'entreprise retenue est la société Eure TP à Evreux pour un montant de travaux s'élevant à 25 709 € H.T, soit 30 747,96 € T.T.C.

Réhabilitation du mur du cimetière - signature du marché

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la commission d'appel d'offre, autorise Mme Alquier à signer le marché avec l'Entreprise JPL Créations pour un montant de travaux s'élevant à 38 947,90 € H.T., soit 46 581,69 € T.T.C.

Subvention pour le mur du cimetière

Les services de la Sous-Préfecture ont pris contact avec la mairie la semaine dernière pour savoir où en étaient ces projets de travaux. Ceux-ci ont été retenus au titre de notre demande de Dotation Globale d'Équipement, à raison d'une subvention de 30 % des travaux H.T.

Cette subvention dont le montant devrait s'élever à 11 684 € va donc être à porter dans le tableau des décisions modificatives budgétaires.

Décisions modificatives budgétaires : achat d'un véhicule - achat de matériel et aménagement sur locaux communaux

Décisions modificatives en fonctionnement

En raison du nombre de remplacements importants dues aux différents arrêts maladie du personnel les crédits au chapitres sur les frais de personnel sont maintenant insuffisant.

La commune, étant assurée pour les risques statutaires du personnel, perçoit des indemnités journalières (charges patronales incluses) de notre compagnie d'assurance pour compenser les maintiens de salaire.

Le Conseil Municipal porte donc la somme de 19 000 € au compte 6419 (remboursement sur rémunération du personnel) en recettes et en dépenses 12 700 € sur le compte 6413 (rémunération du personnel non titulaire)- 6 300 € sur le compte 6451 (cotisations Urssaf).

Décisions modificatives investissement & travaux

Le montant de l'appel d'offre de l'aménagement du parking a été une bonne surprise quant à son montant, et cela permet de modifier d'autres postes du budget investissement.

- La totalité des travaux pour la réfection du mur du cimetière n'avait pas été portée au budget dans le but d'étaler les travaux sur deux exercices budgétaires. Le Conseil porte le montant de la subvention de 11 684 € sur ce programme.
- Des barrières de circulation, des grilles d'exposition, et divers matériels ont été achetés et d'autres besoins en achat de matériel sont en cours (mairie et école maternelle), soit 3 300 € à porter au compte 2188. Du mobilier urbain est également prévu pour un montant de 2 000 € (compte 2315).
- En ce qui concerne l'aménagement de la place, le coût du revêtement du parking étant moins cher que prévu, il est décidé de mettre en place des lampadaires (éclairage du terrain de boule), des jardinières, plots et garage à vélo (chiffrage 13 800 €).
- L'achat d'un véhicule, en remplacement de la 205, pour un montant de 12 000 € au compte 2182. Quant à la remorque, celle-ci sera réparée par le garage.

En raison de la convention passée avec l'Etat, nous nous sommes engagés à respecter un montant minimum en dépenses d'investissement pour pouvoir bénéficier du fond de récupération de la TVA, l'année civile suivant ces dépenses. Cette mesure pérenne pour l'avenir, si elle est respectée, favorisera la trésorerie de la commune.

A la demande de la perception les frais d'insertion des annonces légales sont à payer en investissement et non en fonctionnement et des achats de matériel peuvent, si le conseil municipal le décide, passer en investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes initialement prévues pour ci-dessus, soit 6231 - frais d'insertion 1 500 € et 60632 - achat de matériel 1 800 € au compte 61522 - entretien de bâtiment. Cette somme permettra de faire une première tranche de peinture cette année à la Maison de Village.

Il est précisé que ces modifications, suivant le tableau budgétaire ci-dessous ne prévoit pas de dépenses supplémentaires, mais un ajustement des articles comptables, suivant le tableau de la décision modificative ci-dessous :

Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Décision modificative N° 2

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté
1341/13	DGE	I	R	26			11 684,00 €	11 684,00 €
1641/16	Emprunts en euros	I	R	26			30 000,00 €	30 000,00 €
1641/16	Emprunts en euros	I	R	27			-30 000,00 €	-30 000,00 €
2033/20	Frais insertion	I	D	26			308,00 €	308,00 €
2033/20	Frais insertion	I	D	27			1 522,00 €	1 522,00 €
2128/21	Agencements & aménagements	I	D	27			2 871,00 €	2 871,00 €
2151/21	Réseaux de voirie	I	D	24			1 000,00 €	1 000,00 €
2151/21	Réseaux de voirie	I	D	27			-37 137,00 €	-37 137,00 €
2157/21	Matériel de voirie	I	D	24			-1 000,00 €	-1 000,00 €
2157/21	Matériel de voirie	I	D	27			350,00 €	350,00 €
2181/21	Installations générales	I	D	27			11 920,00 €	11 920,00 €
2182/21	Matériel de transport	I	D				12 000,00 €	12 000,00 €
2188/21	Autres immo corporelles	I	D				2 150,00 €	2 150,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	26			16 700,00 €	16 700,00 €
2315/23	Immos en cours-inst.techn.	I	D	27			1 000,00 €	1 000,00 €
60632/011	F. de petit équipement	F	D				-1 800,00 €	-1 800,00 €
61522/011	Entretien de bâtiments	F	D				3 300,00 €	3 300,00 €
6231/011	Annonces et insertions	F	D				-1 500,00 €	-1 500,00 €
6413/012	Personnel non titulaire	F	D				12 700,00 €	12 700,00 €
6419/013	Remb. rémunérations de person	F	R				19 000,00 €	19 000,00 €
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	F	D				6 300,00 €	6 300,00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	30 684,00 €	30 684,00 €
Recettes	30 684,00 €	30 684,00 €

Achat de matériel

Les achats des extincteurs, de l'armoire, du réfrigérateur et des aspirateurs étant du matériel durable, le Conseil Municipal demande à ce que ces achats soient réglés en investissement.

Autorisation de contracter l'emprunt prévu au budget

Les travaux et achat prévu au budget cette année vont être réalisés très prochainement. Il convient donc de contracter l'emprunt qui était initialement prévu au budget primitif, soit la somme de 80 000 €.

Le Conseil Municipal charge Mme Alquier de consulter les différents organismes bancaires et l'autorise par avance à contracter l'emprunt avec dont les taux d'intérêts seront les meilleurs.

Contrat de maintenance - aire de jeux école

Le contrat qui assurait la maintenance des structures de l'aire de jeux de l'école arrive à terme. De ce fait, la Société 1 mètre 20 en propose son renouvellement, moyennant un montant de 164 € H.T. par passage (hors coût de réparation sur place).

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec cette société.

Syngenta

Cette usine a demandé une augmentation de sa capacité de production et une enquête publique a eu lieu. L'avis de notre conseil municipal est sollicité.

Mme Alquier précise que cette augmentation va augmenter le transport par voie routière, mais ne modifiera pas les périmètres de la zone Seveso.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette extension d'activité.

QUESTIONS DIVERSES

Gravier de Gargantua

Mr Ple fait remarquer qu'une partie de la commune est en secteur sauvegardé en raison de l'existence de ce monument historique. Celui-ci n'est pourtant pas mis en valeur.

La commune n'est pas propriétaire du terrain sur lequel le gravier de gargantua est situé et ne peut donc pas y faire d'aménagement pour l'instant. La parcelle où se situe le gravier figure en emplacement réservé dans notre plan d'occupation des sols, ce qui nous laisse la possibilité de l'acquérir en cas de vente.

Maison de Village

Il est demandé d'installer des pots avec du sable à l'entrée de façon à éviter tous ces mégots écrasés par terre.

Eclairage public - Grande Rue

Il semblerait que l'éclairage public s'allume tôt par rapport à la tombée de la nuit. Cela est à vérifier et il conviendra dans ce cas de demander un réglage des cellules.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.